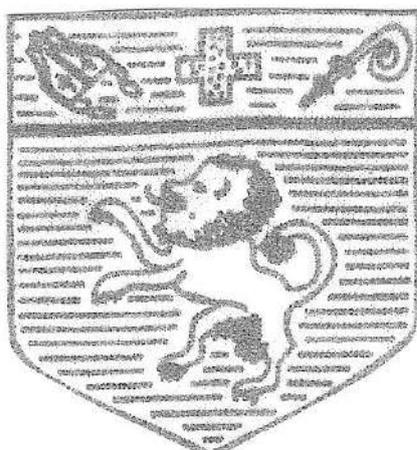


BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2011

SAINT-LANNE



A Lire à l'intérieur :

-	La Dénomination des Voies	7
-	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	9
-	Le Réseau Haut Débit	10
-	Le Bus à Demande	11

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
Les Finances	2
<i>Le Compte Administratif 2010</i>	<i>2</i>
<i>Le Budget Primitif 2011</i>	<i>3</i>
<i>La Fiscalité Directe Locale</i>	<i>3</i>
Les Réalisations 2010	5
<i>Le Foyer</i>	<i>5</i>
<i>L'Église</i>	<i>5</i>
<i>Le Cimetière</i>	<i>5</i>
<i>Le Réseau Électrique</i>	<i>5</i>
<i>La Voirie non goudronnée</i>	<i>5</i>
<i>La Réserve Souple « Incendie »</i>	<i>6</i>
Les projets pour 2011... et les années à venir	7
<i>La dénomination des voies</i>	<i>7</i>
<i>Le Réseau Électrique</i>	<i>7</i>
<i>L'Office du Foyer</i>	<i>7</i>
<i>L'Église</i>	<i>7</i>
<i>Voirie non goudronnée</i>	<i>7</i>
<i>Le Cimetière</i>	<i>8</i>
A Propos de	9
<i>Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Hautes Pyrénées</i>	<i>9</i>
<i>Point sur la Mise en Place du Réseau Haut Débit de la Commune</i>	<i>10</i>
<i>Litige Espace Habitat/Mairie</i>	<i>11</i>
<i>L'Arbre de la Laïcité</i>	<i>11</i>
<i>Tarif Chauffage lors de la Location du Foyer</i>	<i>11</i>
<i>Le Bus à la Demande</i>	<i>11</i>
<i>Le Passage au « Tout Numérique »</i>	<i>12</i>
<i>Mise en Garde sur le Démarchage de Détecteurs de Fumée</i>	<i>12</i>
<i>Le Frelon Asiatique</i>	<i>12</i>
<i>Telethon 2010</i>	<i>13</i>
Vie du Village	15
<i>État Civil</i>	<i>15</i>
<i>Aménagement de l'Espace et du Territoire</i>	<i>15</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>15</i>
Liste Signalétique des Voies Communales	16
Le Passage au « Tout Numérique » - Comment le Recevoir ?	19
Le Bus à Demande – Horaires	21

LE MOT DU MAIRE

Au cours de l'année écoulée depuis la parution du précédent bulletin, certaines de nos familles ont été actrices, témoins voire victimes des aléas de la vie. La peine, l'angoisse, l'espérance devant l'émergence d'une maladie, la détresse d'un deuil, la brutalité d'un accident ou alors le bonheur d'un mariage, la joie en raison d'un retour tant attendu ou encore la satisfaction suite à la réalisation d'un projet, ainsi, s'est déroulée pour nombre d'entre nous cette douzaine de mois.

Au niveau communal, quelques faits marquants ont ponctué cette même période. Du changement des fenêtres de la façade nord de l'église au dossier administratif de l'implantation de l'antenne du réseau Internet Haut Débit, à la dénomination des voies du village et de la numérotation des habitations, nous arrivons aujourd'hui à la perspective qui fâche : la Réforme des Collectivités Territoriales.

Projet ambitieux, complexe, certes nécessaire, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales voulue par le Gouvernement, votée en décembre 2010 par le Parlement est entrée dans sa phase d'application. Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations révisées doivent couvrir l'ensemble du territoire national pour la fin de l'année 2011.

C'est sur un critère de niveau minimum de population – soit au moins 5 000 habitants – que s'est bâtie la rationalisation des périmètres de regroupement. Les Communautés de Communes ainsi réunies sont sensées représenter des territoires aux caractéristiques géographiques, économiques et sociales identiques.

A cet effet, pour nous, les Services Préfectoraux concepteurs du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, proposent l'union des 2 cantons de MAUBOURGUET et de CASTELNAU représentant globalement une population de 7 273 habitants.

Nous pourrions, au niveau intercommunautaire, refuser cette fusion mais nous devrions présenter un projet dont les caractéristiques de population et de continuité territoriale seraient conformes à l'esprit de la réforme autant dire : mission impossible.

Les semaines et les mois à venir devraient donc être mis à profit pour définir les nouveaux conseils communautaires et leurs nouvelles compétences.

En vous assurant de notre entier dévouement, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne continuation de l'année 2011.

Jean-Pierre DEFAY

LES FINANCES

Le Compte Administratif 2010

en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BILAN	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Report 2009		114899.61	2060.26			112839.35
opérations de l'exercice	36723.46	53818.70	24710.45	15002.79		7387.58
TOTAL	36723.46	168718.31	26770.71	15002.79		120226.93
Restes à réaliser à reporter au Budget 2011			10204.00	10924.00		720.00
Résultat cumulé au 31/12/2010		131994.85	11047.92			120946.93

En séance ordinaire du 7 avril 2011, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a arrêté les résultats définitifs suivants :

- Excédent de fonctionnement : 131 994.85 €
- Déficit d'investissement : 11 767.92 €

Le Conseil Municipal a voté les affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit d'investissement (comprenant les restes à réaliser) pour 11 047.92 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2011, soit 120 946.93 € en recettes de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2011

TTC en €

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent 2010	120 946,00		
Produits des services	100,00	Charges à caractère général	68 864,00
Impôts et taxes	26 585,00	Charges de gestion courante	29 403,00
Dotations et Participations	36 195,00	Dépenses imprévues	2 185,00
		Charges exceptionnelles	300,00
		Charges financières	1 054,00
		Atténuations de produits (reversement GIR)	15 065,00
		Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	66 955,00
TOTAL	183 826,00	TOTAL	183 826,00
<i>INVESTISSEMENT</i>			
RECETTES		DEPENSES	
Subvention d'investissement	3 933,00	Emprunt	2 819,00
FCTVA	2 497,00	Restes à réaliser 2010	10 204,00
Résorption déficit 2010	11 048,00	Foyer	13 000,00
Virement section fonctionnement	66 955,00	Église/Cimetière	15 000,00
Reste à réaliser 2010	10 924,00	Lignes électriques	3 500,00
Remboursement Axione création ligne électrique	25 084,00	Réserve Incendie	3 000,00
		Matériel de Bureau	1 000,00
		Voirie	10 000,00
		Immobilisations en cours	10 000,00
		Autres	15 066,00
		Solde d'exercice 2010	11 768,00
		Création ligne électrique Route Cannel	25 084,00
TOTAL	120 441,00	TOTAL	120 441,00

La Fiscalité Directe Locale

Pour l'exercice 2011, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes locales. Les taux restent donc inchangés mais il faut noter qu'à partir de cette année, la part des taxes d'habitation et foncière sur le non bâti qui était attribuée au Département et à la Région, ainsi qu'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'État, sont désormais versées aux communes.

Néanmoins, si la commune perçoit un montant supérieur à l'année précédente, elle doit restituer le trop-perçu, et nous sommes dans cette configuration.

Ainsi les taux pour 2011 sont fixés:

- la taxe d'habitation 9,85 %
- la taxe foncière sur le bâti 0,74 %
- la taxe foncière sur le non bâti de 10,11 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) 16,88 %

Concrètement, ces taux permettent d'attendre des ressources pour 22 376 €, sachant qu'il faudra restituer 15 065 € au titre du GIR (Fonds National de Garantie de Ressources),

	Bases notifiées €	Taux Communauté de Communes	Taux Commune	Produit communal attendu €
Taxe habitation	167 131	2,49%	9,85 %	17 031
Taxe foncier bâti	105 269	3,17%	0,74 %	821
Taxe foncier non bâti	33 338	9,47%	10,11%	3 427
CFE	5 725		16,88%	1 097
TOTAL				22 376

Notre commune reçoit également des allocations compensatrices au titre de divers allègements :

- Taxe habitation :2 041 €
- Taxe foncière :1 605 €
- CFE :169 €

Soit un total d'allocations de3 815 €

Le total des ressources fiscales de la commune pour l'exercice 2011 s'élève donc à :

22 376 € - 15 065 € + 3 815 €

=

11 126 €

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes seront stables cette année.

LES REALISATIONS 2010

Le Foyer

Les travaux dans l'office ont pu être poursuivis grâce au financement du Conseil Général à hauteur de 66 %. Le Conseil a décidé de carreler les murs de l'office jusqu'au plafond, pour une question d'hygiène et d'entretien. L'entreprise Vidal a réalisé cette opération pour un montant de 777 € TTC.

L'installation de gaz a été faite par M. LOUMAGNE, plombier, pour un montant de 800 € TTC.

L'électricien est également intervenu pour la pose d'un compteur sectoriel pour le chauffage, la pose de prises supplémentaires, de disjoncteurs, de blocs de secours et autres fournitures pour un montant TTC de 2 529 €.

Des porte-manteaux sont désormais à votre disposition à l'entrée du foyer (coût : 92 €).

L'Église

Depuis plusieurs mois, des oiseaux pouvaient s'introduire dans la nef et causaient des dégâts. L'entreprise BOUSSES a procédé au remplacement de quatre fenêtres pour un montant de 4433 €, minimisé par une subvention régionale de 500 €.

Le Cimetière

En fin d'année, l'ossuaire communal ainsi que deux dépositaires ont été installés. Les conseils du technicien de la société nous ont permis de choisir l'emplacement le mieux adapté compte-tenu de la topographie et de la configuration du cimetière.

Nous prévoyons de planter prochainement des végétaux afin d'intégrer, dans cet environnement, ces installations indispensables.

Le Réseau Électrique

Le renforcement du réseau électrique au quartier le Luc a été accompli pour un coût total de 27 000 € HT. Le SDE et le Fond d'Amortissement des Charges Électriques (FACE) ont subventionné les dépenses à hauteur de 24 400 €, ce qui a laissé 2 600 € à la charge de la commune.

La Voirie non goudronnée

Une partie des Chemin du Riou de la Serre et de La Poutge a été ré-empierreée aux endroits les plus nécessaires. L'accès en voiture y est désormais aisé et nous comptons sur l'attention des utilisateurs pour que cela perdure.

Le Chemin de Menjarres a également été remis en état.

La Réserve Souple « Incendie »

Depuis le 9 mai dernier, en implantant au quartier du Bidos une citerne souple d'une capacité de 120 m³, la commune s'est dotée d'une nouvelle installation de lutte extérieure contre l'incendie.

Initialement demandée par la Commission Départementale de Sécurité afin d'autoriser l'accès au public de l'atelier-exposition d'artistes-peintres créée par John EDEN et Jacky BARRY, une quantité d'eau stockée de 60 m³ s'avérait suffisante en raison de la proximité – moins de 800 mètres – de la réserve naturelle d'irrigation de René CAPMARTIN.

Entre temps, d'une part, l'un des propriétaires du quartier apportait avec précision la mesure de la superficie d'implantation au sol, d'un seul tenant, des bâtiments de sa propriété, à savoir : plus de 500 m² et d'autre part, sous l'impulsion de leurs nouveaux propriétaires, Valéry et Véronik MARCHE, les bâtiments de l'ancien élevage de volailles de Jean-Marc COURTADE se transformaient en ferme pédagogique appliquée aux rapaces.

Afin de couvrir les besoins en eau utiles aux deux établissements recevant du public (ERP), à la grande propriété et aux 5 autres habitations déjà bâties, une réserve de 120 m³ était alors nécessaire.

Par sa délibération du 25 janvier 2010, le Conseil Municipal autorisait donc l'installation de ce moyen de lutte extérieure contre l'incendie, adapté au quartier.

L'acquisition du terrain, l'achat du matériel, les travaux de terrassement, d'installation et de clôture ont représenté un investissement de 6 900 € TTC, subventionné par la Préfecture et le Conseil Général à hauteur de 5 200 €.

A l'exception du nivellement initial de la plate-forme, les travaux de mise en place de ce réservoir souple ont été effectués grâce, principalement, à la disponibilité de messieurs MAURINO, DETHIER et surtout de la famille CAPMARTIN.

Le remplissage en eau a été réalisé bénévolement avec l'aide du personnel du Centre de Secours de RISCLE après une demande acceptée par le Directeur du Service Incendie et de Secours du Gers. Un don sera adressé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de RISCLE.

Une seconde phase de travaux devrait animer le quartier d'ici l'automne. Le Conseil Général va mettre en chantier l'élargissement de la route au niveau du virage de sortie, en direction d'AYDIE, afin de supprimer l'étranglement entre les propriétés CAPMARTIN et LOGEAIS. Le nouveau profil de la route utilisera une petite partie de la plate-forme d'implantation de la réserve souple pour placer un busage.

Une fois ces aménagements réalisés, la commune apportera une touche ornementale à cet espace en plantant de la végétation, autour de la clôture de la réserve, sur les trois côtés visibles depuis la route.

LES PROJETS POUR 2011... ET LES ANNEES A VENIR

La dénomination des voies

Suite à la demande des services d'urgence et publics, à la réunion publique qui s'est tenue le 8 juin 2010, et à la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2010, les routes de la commune sont dénommées, et les maisons numérotées (cf. tableau annexe).

Chaque habitant sera informé de sa nouvelle adresse.

Le Réseau Électrique

A notre demande, le SDE a retenu, après mesure de baisses d'intensité avérées, le projet de renforcement de la ligne qui dessert le chemin des Coustaux, Route de Maumusson (maison de M. et Mme FRANÇOIS) :

- Les travaux viennent d'être réalisés et le financement est accordé comme suit :

○ Coût total de l'opération.....	35 000,00 €
○ Subvention F.A.C.E.....	22 750,00 €
○ Participation SDE.....	3 014.21 €
○ Récupération TVA	5 735.79 €
<hr/>	
○ Soit fonds propres de la commune	3 500,00 €

L'éclairage du clocher de l'église a été redemandé pour le programme 2011, afin de mettre en valeur notre patrimoine communal

L'Office du Foyer

Nous avons sollicité plusieurs structures afin d'aménager l'office au mieux et au coût le plus raisonnable.

Le plus urgent est d'installer un évier de grande capacité, puis d'acquérir des tables et des meubles de rangement pour la vaisselle, une hotte d'aspiration et une chambre froide.

L'Église

Nous envisageons de continuer, par tranche, la restauration de l'église, en finissant le retable puis en déterminant les priorités avec les professionnels. Pour cela, nous solliciterons les autorités pour obtenir le maximum de subventions pour ces opérations coûteuses.

Voirie non goudronnée

Cette année, nous souhaitons continuer la remise en état des chemins :

- Riou de la Serre – Chemin de Douillet
- La Poutge (entre Madiran et le Bidos)
- Carrerot (derrière maison Castets)

Une étude est également menée en concordance avec la Communauté de Communes pour buser une partie du Chemin reliant la RD 48 à la maison Coulané.

Le Cimetière

Nous souhaitons apporter rapidement une solution aux personnes possédant une concession à proximité directe du talus qui s'éboule à chaque pluie.

A PROPOS DE.....

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Hautes Pyrénées

Par la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des Collectivités Territoriales, le Gouvernement a donné mission aux préfets de département de modifier les structures actuelles des Communautés de Communes.

Pour ce faire, le principe mis en place s'appuie sur des regroupements de communes devant atteindre le nombre de 5000 habitants, sauf pour les zones de montagne, tolérées à moins : c'est le SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI).

Aujourd'hui, les 474 communes du département sont regroupées en 36 Communautés de Communes (C.C.). 21 ont gardé leur autonomie.

Propositions du Préfet concernant le SDCI dans les Hautes Pyrénées :

Le département devrait être articulé en 20 Communautés de Communes et les communes isolées seront rattachées d'office aux structures intercommunales limitrophes.

Qu'est-ce que cela entraînera pour nous ?

Notre C.C. du Madiranaise pourrait être réunie à la C.C. du Val d'Adour (Maubourguet) et à celle des Castels (Lascazères). L'intercommunalité ainsi créée compterait 7 273 habitants et serait composée de 19 communes :

- 1) Maubourguet, Auriébat, Caussade-Rivière, Estirac, Labatut-Rivière, Lafitole, Lahitte-Toupière, Larreule, Sauveterre, Sombrun, Vidouze ;
- 2) Lascazères, Hagedet, Villefranque ;
- 3) Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Saint-Lanne, Soublecause.

Les différences qu'il faudra traiter :

Dans le cadre initial de la création des Communautés de Communes, les compétences choisies devaient obligatoirement apporter le même intérêt à chaque commune.

Chacune des 3 C.C. a donc déjà ses propres compétences.

Si ce regroupement venait à se faire, il faudrait définir de nouvelles compétences optionnelles.

Calendrier :

30 avril 2011 : le Préfet présente le projet de SDCI ;

Juillet 2011 : délibération des Conseils communautaires et municipaux. A défaut de réponse dans les délais impartis, le schéma proposé sera réputé favorable ;

Jusqu'en décembre : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) siégeant en Préfecture étudie les propositions de modifications éventuelles.

Au 31 décembre 2011 : le Préfet arrête le SDCI et le publie.

De 2012 à 2018 : « rodage » du dispositif (ajustements et améliorations nécessaires).

Dès que nous aurons plus d'éléments, une réunion publique d'information sera organisée.

Point sur la Mise en Place du Réseau Haut Débit de la Commune

Dans les pages du bulletin municipal de l'an dernier, en juin 2010, nous vous informions :

- du projet du Conseil Général visant à doter, toutes les communes du département d'une couverture Internet haut débit, d'ici la fin 2011 ;
- de la réalisation de cette couverture pour **Saint-Lanne**, grâce au déploiement d'une antenne dédiée au village afin de relayer les ondes aériennes.

Le Conseil Général a choisi la société Hautes Pyrénées Numérique pour mener à bien le projet du département après une procédure légale de mise en concurrence.

En début d'été 2010 : la filiale Axione chargée des travaux au sein de Hautes Pyrénées Numérique présente au Maire les positions optimales d'implantation de l'antenne devant équiper la commune. D'emblée deux sont refusées, une troisième est négociée sans contrepartie financière avec le propriétaire ;

6 octobre 2010 : la filiale Axione dépose une demande d'occupation des sols sous la forme d'une déclaration préalable ;

2 novembre 2010: autorisation accordée ; affichage en Mairie jusqu'au 7 février 2011 et sur le site ;

Mi-janvier 2011 : livraison de l'antenne en pièces détachées et assemblage près du lieu d'implantation ;

27 janvier 2011 : montage de l'antenne sur son socle mais sans raccordement électrique ;

Avril 2011 : le nouveau Président du Conseil Général Michel PELIEU a, dès sa prise de fonction proposé la mise en place, avant l'été d'une commission d'information chargée de rendre des conclusions pour savoir comment poursuivre le projet « haut débit » dans le département.

07 juin 2011 : début des travaux de terrassement en vue de l'enfouissement de la ligne de raccordement électrique depuis le transformateur P2 OSSAU.

Aucune décision n'a, aujourd'hui, été arrêtée quant à la suite à donner dans le cas des installations dont la mise en place est déjà avancée.

En tout état de cause, lorsque le raccordement sera effectif, le Conseil Municipal demandera aux instances départementales qu'un contrôle du niveau d'émission et de réception des ondes électromagnétiques rayonnantes soit effectué par un organisme officiel et indépendant.

Litige Espace Habitat/Mairie

Courant 2008, nous avons alerté le constructeur de la Mairie, que de nouvelles fissures étaient apparues dans les locaux et que la charpente de l'entrée principale laissait apparaître un défaut entraînant un inversement du sens d'écoulement des eaux pluviales.

Dans le cadre de la garantie décennale, d'expertises indépendantes et de rappels, les fissures ont été rebouchées et ce printemps 2011, une société a, enfin, été mandatée pour réparer la charpente.

C'est lors de cette intervention que nous avons constaté que l'entrée ouest présentait les mêmes défauts. Une procédure identique a donc été engagée.

L'Arbre de la Laïcité

Pour exprimer notre volonté de défendre la Laïcité dans notre République, nous avons souhaité nous associer à une démarche nationale, en plantant, le jeudi 9 décembre 2010, un arbre, symbole de cette valeur.

Tarif Chauffage lors de la Location du Foyer

Auparavant, chaque utilisateur devait payer des jetons, qu'il fallait employer « à la demande » (toutes les heures pour un chauffage continu).

Désormais, un compteur sélectif est en place. Un relevé de compteur est effectué en début et fin de location. La consommation sera facturée selon le tarif en vigueur (0.092 € TTC / kWh au 25/01/2011).

Le Bus à la Demande

Depuis quelques temps déjà, le Conseil Général des Hautes Pyrénées finance un service de « transport à la demande » qui assure la liaison entre Saint-Lanne, les autres villages du Canton et Maubourguet et Vic-en Bigorre au tarif unique de 2 €.

En annexe vous trouverez le prospectus avec tous les détails des modalités de fonctionnement de ce service ainsi que les horaires.

C'est ainsi que pour Saint Lanne :

- les organisateurs ont fixé le point d'arrêt devant la Mairie ;
- la desserte a lieu en direction de Maubourguet tous les mardis et samedis, avec prolongation à Vic-en-Bigorre le samedi
- chaque usager doit, impérativement, faire une réservation au plus tard la veille du voyage avant 18^h00 au Numéro Vert 0800 65 65 00.

Le Passage au « Tout Numérique »

Depuis octobre 2010, en Midi-Pyrénées, Canal Plus est passé à la télé tout numérique y compris pour ses émissions en clair.

Progressivement les départements de notre Région effectuent ce passage. Au début du mois de Novembre prochain, ça sera notre tour.

En annexe, vous trouverez les indications utiles pour franchir ce pas. Les renseignements donnés reprennent les recommandations qui étaient contenues dans le petit fascicule reçu par tous les foyers à l'été 2010.

Mise en Garde sur le Démarchage de Détecteurs de Fumée

Le décret du 10 janvier 2011 préconise la généralisation des détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. L'installation et l'entretien sont à la charge de l'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire.

Le décret précise que le détecteur de fumée doit détecter les fumées émises dès le début d'un incendie. L'appareil doit aussi émettre immédiatement un signal sonore permettant de réveiller une personne endormie dans le logement.

Cette mesure de prévention simple et à faible coût (environ 20 € pour un détecteur) devrait fortement contribuer à réduire les incendies domestiques, aussi soyez très vigilants à l'égard des démarcheurs. L'un d'eux a placé chez un couple du village, un appareil de gamme tout à fait courante pour la somme de 178 € !! Une intervention auprès du Service de la Protection des Consommateurs s'est, malgré tout révélée sans succès étant donné qu'en France les prix sont libres.

Souvenons-nous toutefois, que chaque année, les feux d'habitation provoquent 800 décès et 10 000 blessés, pour 250 000 sinistres.

Les occupants d'un logement ont légalement jusqu'au 8 mars 2015 pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation, donc pas de précipitation, **n'hésitons pas à comparer !!**

Le Frelon Asiatique

Introduit accidentellement en Aquitaine en 2005 en provenance vraisemblable de Chine, c'est en 2007 que le frelon asiatique, grand prédateur des abeilles, a été signalé dans notre département.

Le frelon asiatique est un insecte noir, à tête et pattes jaune orangé et présentant **un seul anneau abdominal jaune**. Mesurant sensiblement la même taille qu'un frelon courant, entre 2 et 3 cm, il se reproduit très rapidement et se répartit en 3 catégories :

- les femelles reines ou fondatrices
- les femelles ouvrières
- les mâles.

Les femelles fondatrices créent, chaque année, les nids dès le mois de mai, en recherchant les endroits abrités (feuillages des arbres mais aussi les nichoirs, les sous toits, les troncs creux). Durant

l'été ces nids vont croître régulièrement jusqu'à leur taille maximum en automne. Toutefois, c'est au mois d'août, au cœur de l'été, que les nids abritent le plus d'individus et que la pression sur les abeilles est visible.

Il faut noter qu'avant de s'intéresser aux abeilles, les frelons asiatiques tuent tous les insectes qui tournent autour de leurs nids. Leur prolifération représente, certes, une menace pour la biodiversité locale mais également un risque pour l'homme.

Ce sont les femelles qui ont un aiguillon à l'extrémité de leur abdomen.

Le frelon asiatique n'est pas agressif s'il se trouve hors de son nid. Par contre, si dans l'environnement immédiat du nid survient une perturbation – vibrations d'une tondeuse à gazon par exemple – cela entraîne une réaction violente de la part des femelles ouvrières.

La piqûre est très douloureuse et son effet dure longtemps. En cas d'allergie ou de plusieurs piqûres simultanées, cela peut-être sérieux comme toutes les piqûres d'hyménoptères.

Le département, sous l'impulsion de la ville de TARBES s'est doté d'un Observatoire Départemental du Frelon Asiatique. La commune a adhéré à cet Observatoire.

La menace du frelon asiatique n'est pas à prendre à la légère. En cas de découverte, il est conseillé de signaler la présence des nids à la mairie, tout en sachant que, pour leur destruction, il appartiendra au propriétaire du terrain de contacter un professionnel (une liste de prestataires est disponible en mairie).

Si la destruction systématique peut paraître excessive, il faut garder à l'esprit le danger important que représente le frelon asiatique sur le plan écologique. Il suffit, en effet, de quelques heures, à une colonie de ce type d'indésirables pour détruire entièrement la population d'une ruche. Les diverses expériences ont montré, que la solution du piégeage des abords immédiats des ruchers s'avérait souvent efficace pour la protection des abeilles.

Un dossier relatif aux frelons asiatiques est détenu en Mairie. N'hésitez pas à venir le consulter !

Telethon 2010

L'édition 2010 du Téléthon cantonal s'est déroulée les 3 et 4 décembre selon le processus habituel entre les huit villages du canton.

Le vendredi soir, près de 100 convives sont venus dîner à la salle du Temps Libre de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE.

Samedi matin, partie de HERES à 9 heures, la dizaine de marcheuses et de marcheurs était arrivée à la salle des Fêtes de SAINT-LANNE vers 11 heures 30 venant de CASTELNAU avant de repartir pour MADIRAN.

A chaque étape, collation (gâteaux, fruits voire charcuterie et même potage), boissons chaudes ou fraîches ravigotaient les courageux participants.

L'itinéraire de l'après-midi s'avérait plus relevé, mais qu'à cela ne tienne. Un petit en-cas avalé à HAGEDET, un autre à LASCAZERES permettaient d'atteindre VILLEFRANQUE. Après

quelques calories prises devant les flammes de la cheminée de la salle des Fêtes et c'était la descente vers SOUBLECAUSE.

18 heures 30, il faisait nuit et la fin de la marche de l'Espoir suivie de la remise des fonds !

Trois marcheuses dont deux saint-lannaises ont effectué les 35 Km de la totalité du parcours.

Bravo mesdames !!!

La somme de 3 066,30 € a été recueillie au niveau cantonal, au profit de l'AFM et de la Recherche sur les maladies génétiques. La commune a remis 222 € de dons. Merci à vous.

VIE DU VILLAGE

État Civil

Décès : Mme DUCOUSSO Janine le 12/05/2011 à l'âge de 77 ans.

Mariage : Tous nos vœux de bonheur à Véronique et Valéry MARCHE, unis le 23/12/2010.

Bienvenue dans notre commune aux nouveaux Saint-Lannais :

- Thérèse et Yves CAMBON (Presbytère)
- Véronique et Valéry MARCHE (Bidos)
- Rod HASELDEN et Brian NICHOLLS (ancienne maison Cavanagh)

Aménagement de l'Espace et du Territoire

Depuis juin 2010, plusieurs dossiers d'urbanisme ont été déposés et délivrés.

- 2 Permis de Construire
- 5 Déclarations préalables de travaux

Dates à retenir

25-26 juin : Fête Locale organisée par le Comité des Fêtes

Automne 2011 : Repas de Chasse

Automne 2011 : Soirée Théâtre organisée par le Comité des Fêtes

Janvier 2012 : Repas communal.

LISTE SIGNALÉTIQUE DES VOIES COMMUNALES

numéro	route	Nom
557	Route d'Aydie	MARCHE Valéry et Véronique
627	Route d'Aydie	BARRY Jacky et EDEN John
644	Route d'Aydie	GUBLER Marc
761	Route d'Aydie	CASTETS Michel et Sylvette
770	Route d'Aydie	CAPMARTIN René Annie et Francis
775	Route d'Aydie	LOGEAIS Thierry
75	Chemin de Balié	FOURTEAU Martine
545	Chemin de Baturles	REY-VIGNAU Raoul et Odette
540	Route du Bergons	DESCATOIRE Henri et Lydie
133	Route de Cannet	MONVIEL Jean-Michel et Marie-France
191	Route de Cannet	REY-VIGNAU Ida
277	Route de Cannet	DEL BELLO Dante et Mme
361	Route de Cannet	DOVAT François
421	Route de Cannet	CAPBERBET François Jeanine et Isabelle
641	Route de Cannet	BERNÈS Christiane
683	Route de Cannet	FLAAM Jan et Aude
831	Route de Cannet	MORTIMER Michael et Mme
998	Route de Cannet	M. BATARD et Mme
535	Chemin de Charrou	LANOUILH Solange
40	Carrefour de la Croix de Larroque	POMENTE Bernard
61	Carrefour de la Croix de Larroque	CASSOU Gaston et Françoise
8	Chemin de Douillet	MAURINO Philippe et Nicole
115	Route de l'Église	LAURETTE Jean-Pierre et Mme
122	Route de l'Église	CONDOURE Claudine
209	Route de l'Église	DUTHIL Alain et Claudine
215	Route de l'Église	VINCENT Pierrette
395	Route de l'Église	CAMBON Yves et Thérèse
409	Route de l'Église	DELLERUE Robert et Catherine
412	Route de l'Église	FOYER
440	Route de l'Église	Logement École
475	Route de l'Église	ZANARDO Mireille
567	Route de l'Église	LAURETTE Lucienne
603	Route de l'Église	MAURA Jean-Luc et TURON Catherine
721	Route de l'Église	CAPBERBET Didier et DUPOUY Dominique
764	Route de l'Église	DETHIER Jean-Louis
805	Route de l'Église	POUMADÈRE Jean
819	Route de l'Église	POUMADÈRE François et Pierre
842	Route de l'Église	COLOMBEL Guy et Annie
1018	Route de l'Église	CAPBERBET Éric et DUBUC Sylvie
1170	Route de l'Église	COURTADE Jean Paulette et Michèle
1194	Route de l'Église	AGEDA Bruno et Frédérique
1212	Route de l'Église	COURTADE-SANCHEZ Danielle

171	Chemin de la Gaidelère	SUMNER Alexandra
321	Chemin de la Gaidelère	DABAT Marc et Lydie
511	Chemin de la Gaidelère	MICHEL Henri et Françoise
191	Chemin de Guillan	BATTEN Adrian et Patricia
221	Chemin de Guillan	HENDERSON Alistair et Mme
235	Chemin de Guillan	DAUGA Albert
124	Route du Luc	BUSIPELLI Jacques et Yolande
720	Route du Luc	SANTACREU René et Arlette
720	Route du Luc	SANTACREU Lionel et Sandrine
886	Route du Luc	SCI JORDAN
914	Route du Luc	DUCOUSSO Marius
939	Route du Luc	Maison DOUSSEAU
944	Route du Luc	ADAMS John et Barbara
945	Route du Luc	Maison DOUSSEAU
1073	Route du Luc	HASELDEN Rod et NICHOLLS Brian
149	Chemin de Manadé	BAMFORTH John et BUSHELL Christopher
512	Chemin de Marchandou	DUBICQ Paule
275	Chemin de Maumusson	FRANÇOIS Bruno et Marie-Annyck
567	Chemin de Menjarres	LATREYTE Maryse
569	Chemin de Menjarres	MEROTTO Jean et Michèle
660	Chemin de Menjarres	Maison BRUMONT
660	Chemin de Menjarres	Maison BRUMONT
681	Chemin de Menjarres	LAFEUILLE Yvonne
719	Chemin de Menjarres	ROUSSET Dominique et Evelyne
391	Chemin du Paradis	KNAUP Alain
391	Chemin du Paradis	SAINT-PIERRE Roger
640	Chemin du Paradis	MAUMUS Jacques et Chantal
738	Chemin du Paradis	DUREAU François et BARRET Chantal
750	Chemin du Paradis	Chai Cru du Paradis
135	Chemin de Pénas	AOUAD Youssef et Mme
215	Chemin de Pénas	FERRÉ Régis et Corinne
295	Chemin de Pénas	CIBIN Chantal et Sébastien
301	Chemin de Pénas	MARSDEN Roger et Mme
333	Chemin de Pénas	CONDOURE Jean-Louis, Louisette et Evelyne
327	Chemin de Poulit	LABRUCHE Yvan et Yvette
1055	Chemin de Pourquet	CHERIF M. et Mme
20	Chemin de la Poutge	NABONNE Michel et Annie
27	Chemin de la Poutge	Maison MAUMUS
180	Chemin de la Poutge	ROGÉ Serge et Christiane
439	Chemin de la Poutge	PONSAN Micheline
837	Chemin de la Poutge	GARBAY Christian et BITOUN Danielle
326	Route de Riscle	WEST John et Valerie
74	Chemin de Tripé	Maison BRUMONT
330	Route de Viella	M. DURAN
444	Route de Viella	DUPOUY Maurice et Marguerite
520	Route de Viella	Maison LABADIE

584	Route de Viella	LABADIE Michel et Colette
796	Route de Viella	ALIQUE René et Christiane
1202	Route de Viella	IVES Christopher et Juliet
1244	Route de Viella	DEFAY Jean-Pierre et Joëlle
	Chemin des Vignes	Sans habitation

LE PASSAGE AU « TOUT NUMERIQUE » - COMMENT LE RECEVOIR ?

LE PASSAGE AU « TOUT NUMERIQUE »

Le département passera au tout numérique audiovisuel le 8 novembre 2011

Comment recevoir la télévision numérique ?

Il n'est pas nécessaire de changer de poste télévision, ni de supprimer l'antenne râteau.

Il suffit d'avoir une prise PériTel sur son poste de télévision pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Par ailleurs, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.



AVEC UNE ANTENNE RÂTEAU (ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise PériTel de la télé actuelle
ou une télé avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec :
un abonnement



AVEC UNE PARABOLE

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur
- une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur

Je peux recevoir plus de chaînes avec :
un abonnement



Pour le grand public : 0970 818 818

Numéro non surtaxé, prix d'un appel local
du lundi au samedi de 8h à 21h

L'ensemble des questions peuvent être formulé dès ce jour.

Les aides prévues par la loi

Afin que toutes les personnes puissent avoir accès à la télévision numérique, la loi a prévu des aides financières. (Lois des 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009)

L'ensemble des aides s'applique pour le poste principal de la résidence principale.

Ces aides sont réservées aux foyers qui reçoivent la télévision à l'aide d'une antenne râteau (ou d'une antenne intérieure) en mode analogique, c'est-à-dire au maximum les 5 chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, France 5 / Arte, M6) et éventuellement une chaîne locale.

Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT :

- ▶ **Aide de 25 euros maximum**, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- ▶ **Aide de 120 euros maximum**, pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau (ces aides sont accordées aux foyers exonérés de la contribution à l'audiovisuel public et sous conditions de ressources).

Les modalités d'accès aux aides :

Pour connaître les conditions d'attribution des aides et obtenir un dossier de demande d'aide, les téléspectateurs sont invités à contacter **le centre d'appels au 0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00). Le formulaire de demande d'aide est aussi disponible sur le site www.tousaunumerique.fr

2. Un accompagnement technique et humain pour les foyers âgés ou handicapés (Loi du 17 décembre 2009)

Les critères d'éligibilité pour bénéficier de l'Accompagnement technique et humain

Pour en bénéficier, les critères d'éligibilité sont liés à l'âge du foyer (avoir 70 ans ou plus) ou au degré de handicap (80 % ou plus). Cette aide humaine au branchement et à la mémorisation des chaînes est entièrement financée par l'Etat et gratuite pour les bénéficiaires.

Le contenu de l'accompagnement technique et humain

Il s'agit pour le foyer éligible de bénéficier d'une aide humaine à domicile :

- Pour brancher son adaptateur ;
- Pour se familiariser avec la télécommande supplémentaire de l'adaptateur ;
- Pour se faire expliquer les manipulations liées à la « Recherche et Mémorisation des Chaînes » a effectuer le jour du passage au tout numérique suite au rallumage de son émetteur ;

Les modalités pour bénéficier de l'accompagnement humain et technique

Afin d'éviter tout risque de démarchage intempestif, tout foyer éligible doit faire la demande pour bénéficier de cet accompagnement.

Celle-ci s'effectue au centre d'appels de France Télé Numérique. Suite à un mini diagnostic avec le bénéficiaire, le centre d'appels rappelle le foyer pour :

- Fixer un rendez vous ;
- Identifier la personne qui se présentera munie d'une pièce d'identité et d'un code d'intervention préalablement transmis au bénéficiaire ;
- Bien rappeler qu'il s'agit d'un accompagnement gratuit.

LE BUS A DEMANDE – HORAIRES

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS HAUTES-PYRÉNÉES

Informations non contractuelles, fournies à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis par le Conseil Général.

11

**MADIRAN
VIC-EN-BIGORRE**

MADIRAN • VIC-EN-BIGORRE

Commune	Point d'arrêt	Mardi	Samedi
LASCAZERES	Eglise	8:55	8:25
	Gare	8:56	8:26
HAGEDET	Croisement	9:00	8:30
MADIRAN	Mairie	9:05	8:35
SAINT-LANNE	Mairie	9:10	8:40
CASTELNAU-R.B.	Pharmacie	9:14	8:44
HERES	Mairie (tiroir)	9:20	8:50
SOUBLECAUSE	Abribus	9:25	8:55
VILLEFRANQUE	Village	9:30	9:00
CAUSSADE-RIVIERE	Mairie (boucle)	9:35	9:05
LABATUT-RIVIERE	Abribus (boucle)	9:42	9:12
ESTIRAC	Eglise (boucle)	9:45	9:15
MAUBOURGUET	Place de la Libération	10:00	9:20
NOUILHAN	Mairie		9:23
CAIXON	Abribus		9:25
VIC-EN-BIGORRE	Halle		9:30

Circule toute l'année
Ne circule pas
les jours fériés

VIC-EN-BIGORRE • MADIRAN

Commune	Point d'arrêt	Mardi	Samedi
VIC-EN-BIGORRE	Halle		11:15
CAIXON	Abribus		11:20
NOUILHAN	Mairie		11:22
MAUBOURGUET	Place de la Libération	12:00	11:25
ESTIRAC	Eglise (boucle)	12:15	11:30
LABATUT-RIVIERE	Abribus (boucle)	12:18	11:33
CAUSSADE-RIVIERE	Mairie (boucle)	12:25	11:35
VILLEFRANQUE	Village	12:30	11:40
SOUBLECAUSE	Abribus	12:35	11:45
HERES	Mairie (tiroir)	12:40	11:50
CASTELNAU-R.B.	Pharmacie	12:46	11:56
SAINT-LANNE	Mairie	12:50	12:00
MADIRAN	Mairie	12:55	12:05
HAGEDET	Croisement	13:00	12:10
CAIXON	Gare	13:04	12:14
LASCAZERES	Eglise	13:05	12:15

RESERVATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Nécessité de réserver au plus tard la veille du voyage (sauf samedis, dimanches et jours fériés) avant 18 h 00 au

N° Vert 0 800 65 65 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Gratuité pour les titulaires des cartes "Maligne Solidaire Emploi" ou "Midi-Pyrénées Emploi" délivrées par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées (demandeurs d'emploi, RSA).

Tarif unique* de 2 euros quel que soit le trajet, avec possibilité de carte 10 voyages à 15 euros ou de carte mensuelle à 40 euros.

*Cas spécifiques : - enfants de moins de 4 ans, gratuité sur tout le réseau,
- enfants de 4 à 12 ans, 1 euro le trajet quel qu'il soit.

